

C'est à l'unanimité de ses membres que la Commission des naturalisations vous recommande d'accepter le projet de décret qui vous est soumis, sous réserve de trois modifications dont je vous ferai part lors de l'examen des articles.

Le Commissaire. J'aimerais simplement souligner le soin avec lequel la Commission examine ces demandes, ce qui dans le contexte actuel ne peut qu'être bénéfique pour ce canton qui, pour votre information, a naturalisé, pendant les quarante dernières années, plus de 25 000 personnes.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ART. 1

Le Rapporteur. A l'article premier, comme je viens de vous l'annoncer, la Commission vous propose les modifications suivantes:

Au N° 21, la famille Elshani a eu la chance de fêter un heureux événement, la naissance de leur fille Fiona et ceci le 6 janvier dernier. Fiona rejoindra donc son papa dans le décret qui vous est proposé.

Au N° 29, le même événement s'est produit pour la famille Hoang où là c'est un petit garçon qui est né le 7 janvier 2008 et qui se prénomme Nam.

Et tout dernièrement, la famille Dzemaili – c'est le dossier N° 18 du projet de décret – a eu le plaisir de voir la naissance de leur deuxième enfant, un petit garçon qui se prénomme Lumir et qui est né le 31 janvier 2008 à Fribourg.

Ces trois enfants seront donc intégrés au présent projet de décret.

– Adopté.

ART. 2

Le Rapporteur. A l'article 2, vous pouvez constater que cinq citoyens thurgoviens deviennent fribourgeois.

– Adopté.

ART. 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 77 voix sans opposition ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Décaillet

(FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Fürst (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Nusbaumer (FV, PS/SP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schuway J. (GR, PDC/CVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfeli-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 77.*

Initiative parlementaire I5001.07 Fritz Glauser/Christa Mutter (production de denrées alimentaires: conditions inacceptables dans le sud de l'Espagne)¹

Prise en considération

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Nous sommes d'accord avec la transformation de cette initiative parlementaire en motion selon l'article 69, alinéa d de la loi sur le Grand Conseil.

En ce qui concerne le contenu, nous proposons de lancer une initiative cantonale pour inciter l'Assemblée fédérale à se préoccuper des conditions sociales et écologiques de la production alimentaire. Cette démarche s'inscrit dans la politique du Conseil de l'Europe et d'autres organismes européens. Elle doit être comprise comme la volonté de soutenir une agriculture de qualité aussi bien en Suisse que dans d'autres pays. Elle constitue également un signe de soutien aux organisations des ouvriers agricoles dans les régions concernées. Le Conseil d'Etat nous propose de coordonner les démarches cantonales. C'est très bien. Nous l'avons déjà fait. Dans tous les cantons de Suisse occidentale, des actions parlementaires ont abouti ou sont en traitement: le canton de Berne a déjà entrepris une démarche auprès du Conseil fédéral, en Valais un postulat a été approuvé en décembre, Jura et Vaud ont approuvé des initiatives cantonales dans le même sens, Neuchâtel l'a approuvée à l'unanimité en commission et une résolution genevoise est également traitée en commission. Donc, Fribourg rejoindrait toute la Suisse romande. Nous demandons que notre canton, où l'agriculture a quand même une certaine importance, se préoccupe des conditions de production. Nous pourrions parler des ananas de l'Afrique, des pommes de l'Afrique du Sud, des haricots du Sénégal, des asperges qui

¹ Déposée et développée le 15 juin 2007, BGC p. 869; réponse du Conseil d'Etat en décembre 2007, BGC p. 2135.

viennent chaque semaine du Mexique, des pommes de terre d'Israël ou bien des fleurs du Kenya. Cependant, nous avons choisi un exemple bien documenté. L'Espagne est le troisième pays auprès duquel la Suisse se fournit pour l'importation de légumes et le deuxième pour les fruits. Nous parlons de la province d'Almeria en Andalousie et de ses quelques 40 000 hectares. Vous entendez bien 40 000 hectares de serres en plastique dont environ un quart érigées de façon illégale.

Die Umweltfolgen dieser Plastiktunnels sind bekannt. Die Landschaft hat sich verabschiedet. Sie wurde systematisch von Bulldozern platt gewalzt, die Wälder wurden gerodet. Pestizide in hohen Dosen haben den Boden zerstört und bedrohen die Gesundheit der Landarbeiter und der Bevölkerung. Ihre Spuren – teils in massiven Dosen – finden sich in jenen Produkten, die wir hier essen. Die systematische Bewässerung hat den Grundwasserspiegel gesenkt; heute muss das Wasser für die Bewässerung entsalzt werden. Jeden Tag verlassen 1000 Camions, beladen mit Früchten und Gemüse, diese Region.

Diese Region um El Ejido hat aber vor allem wegen ihrer Arbeitsbedingungen traurige Berühmtheit erlangt: Die grosse Mehrheit der Landarbeiter sind Papierlose, die wie moderne Sklaven ausgebeutet werden. Der Ausdruck «moderne Sklaven» stammt vom freisinnigen Genfer Alt-Nationalrat John Dupraz, der als Berichterstatter im Europarat die unmenschliche Behandlung der Arbeiter beschrieb, die in Plastikverschlägen Unterkunft suchen.

Ces travailleurs de la misère sont livrés entièrement à leur patron et sont totalement exclus de la société. Les problèmes de santé après de longues journées de travail dans une chaleur étouffante, sous des serres arrosées de pesticide, sont indescriptibles. La situation sociale des ouvriers a fait surgir de grands problèmes de racisme: des émeutes contre les Africains, des grèves d'ouvriers africains qui ont ensuite ruiné certaines exploitations, des situations intolérables de maltraitance, prostitution et violence. Maintenant, il y a une réaction. Ces ouvriers commencent petit à petit à s'organiser en syndicat. Cependant, les petits producteurs qui malmenent ces ouvriers ont eux-mêmes de grands problèmes de subsistance. Une ville fleurit au milieu de ces serres; elle s'appelle «El Ejido», ce qui veut dire pâturage communal. Ce qui fleurit ce n'est pas le secteur commun mais c'est le secteur bancaire. Les investissements dans l'aménagement des serres étranglent de nombreux paysans, totalement dépendants des grands distributeurs qui les ont poussés vers la surproduction. Conséquences: des baisses de prix abruptes, des récoltes invendues, des faillites. Un phénomène est apparu il y a quelques années: des producteurs et des paysans se suicident en avalant des pesticides. En achetant des fraises de l'Espagne en janvier, la consommatrice moyenne ne peut pas savoir tout ça. Bien sûr, l'information et la conscience des consommateurs font que la part du marché des produits du commerce équitable et écologique augmente. Les grands distributeurs suisses commencent à annoncer des contrôles plus intenses, mais à Fribourg les permis de construire pour les hard discounters fleurissent aussi et avec eux les importations agricoles indignes.

Pour les arguments des paysans, je vous prie d'écouter le co-auteur de cette initiative, Fritz Glauser.

J'aimerais terminer en disant que c'est au niveau politique d'agir. Une intervention à la Conférence des Directeurs de l'agriculture selon la proposition du Conseil d'Etat est utile mais nous vous prions de donner un signal plus fort et d'approuver une initiative en commun avec les autres cantons de Suisse occidentale.

Glauser Fritz (PLR/FDP, GL). Je remercie le Conseil d'Etat pour sa réponse détaillée et argumentée. Je constate un large accord sur tous les problèmes évoqués dans notre motion. La production en question viole tous les standards dont ceux en vigueur en Suisse, mais aussi ceux qui prévalent en Europe. Je parle notamment du «globalgap» qui représente aujourd'hui un standard international en matière de qualité et de sécurité alimentaire. Ce standard porte sur l'hygiène, la sécurité au travail, l'utilisation des produits phytosanitaires et de la fumure, la traçabilité, autrement dit sur une production sociale et durable. La production dans le sud de l'Espagne ne remplit nullement ces exigences. Les immigrés de l'Afrique du Nord ou des pays de l'Est travaillent dans des conditions déplorables, sans couverture sociale, sans sécurité d'emploi, vivant dans des conditions lamentables et tout cela pour quelques euros par jour. Vous avez compris que cette production ne respecte pas les règles imposées aux paysans suisses, ni les exigences PER (prestations écologiques requises), ni les conditions sociales. Les maraîchers suisses remplissent les PER avec conviction. C'est la bonne démarche pour une production durable et pour répondre à l'attente des consommateurs. Les PER ont permis des progrès considérables en terme de développement durable. Entre 1990 et 2006, l'utilisation d'azote dans l'agriculture suisse a diminué de 30,3%, celle du phosphore de 62,5% et des produits phytosanitaires de 30%.

Comme l'évoque le Conseil d'Etat, l'agriculture et les maraîchers remplissent bien leur mission de production durable en conservant les ressources naturelles avec le respect de l'environnement et des animaux. Le risque d'une acceptation du principe du «cassis de Dijon», appliqué d'une manière unilatérale par la Suisse conduirait à une diminution de la protection du consommateur. Si le Conseil d'Etat compte sur le sens de responsabilité des commerçants du secteur alimentaire et sur la conscience sociale des consommatrices et des consommateurs, il est primordial que les prescriptions de déclaration pour les produits agricoles ne soient pas affaiblies et permettent aux consommateurs de faire le bon choix. Est-ce l'application des accords internationaux favorisant le transport de produits sur 2000 km est judicieuse alors qu'il serait possible de s'approvisionner au pays, notamment en favorisant le marché de proximité des légumes de saison produits selon des conditions sociales et durables connues et reconnues. Nous regrettons que le canton ne dispose pas de plus de pouvoir pour agir et que notre gouvernement soit limité dans son pouvoir d'action directe sur ce problème. La proposition du Conseil d'Etat d'agir par le biais de la Conférence des Directeurs cantonaux de l'agriculture doit être soutenue. Mais ce n'est qu'une mesure. C'est pourquoi nous vous proposons

d'utiliser notre droit démocratique à savoir l'initiative de l'Etat en matière fédérale. La gravité du problème justifie une telle démarche. Nous voulons une solution réelle à la situation qui prévaut dans de grandes régions de production d'exportation. Nous ne devons pas tolérer cette situation et offrir de réelles chances aux maraîchers suisses, notamment à ceux du district du Lac afin qu'ils ne soient plus encore longtemps confrontés à une concurrence déloyale flagrante. Les maraîchers et les consommateurs ont besoin de votre appui. Alors soutenez la motion comme le fait une grande majorité du groupe libéral-radical.

Butty Dominique (*PDC/CVP, GL*). M. le Président, M. le Commissaire, chers collègues, cher Albert, j'ai envie de dire après les champignons... les tomates. L'initiative parlementaire transformée en motion des députés Glauser et Mutter est intéressante à plus d'un titre. En effet, elle intègre des éléments sociaux, écologiques, commerciaux, politiques, régionaux et internationaux. Je ne veux pas ici rappeler le libellé de la motion et les motivations de ses auteurs, mais bien plutôt l'éclairer à la lumière des valeurs de notre groupe démocrate-chrétien. Nous nous affirmons sociaux et respectueux de l'environnement. Nous respectons les différentes législations et encourageons la liberté du commerce. Nous estimons que toute barrière commerciale est contre-productive. Nous encourageons la responsabilité individuelle. C'est pourquoi, à la lumière de cette analyse, nous encourageons les consommateurs à faire acte de civisme dans leurs achats en faisant des achats de proximité et de saison. Nous encourageons les milieux agricoles à respecter les normes sociales dans notre pays aussi, surtout pour les travaux saisonniers et l'économie alpestre. Et enfin, nous rejoignons la ligne choisie par le Conseil d'Etat qui a décidé, par l'intermédiaire de son Directeur de l'agriculture, d'agir par le biais de la Conférence des Directeurs cantonaux. Si on résume, par cette action que nous souhaitons et que nous appelons de nos vœux, nous défendons l'aspect social de la motion. Nous nous devons, en tant que politiques, de défendre ces esclaves des temps modernes. Nous rejoignons les considérations écologiques de nos collègues députés et nous évitons l'interdiction d'importation qui occasionnerait des dégâts collatéraux imprévisibles. Que devrions-nous faire par exemple des importations de produits manufacturés venant d'Inde ou de Chine? Par cette action, nous transmettons le dossier à la personne compétente en suivant le cheminement logique de l'action politique et sans brûler les étapes.

Le groupe démocrate-chrétien rejoint dans sa grande majorité le Conseil d'Etat et va rejeter cette motion.

Brönnimann Charles (*UDC/SVP, SC*). Die SVP-Fraktion hat sich umgehend mit der Motion von Herrn Glauser und Frau Mutter befasst. Es ist unbedingt nötig, die Konsumenten aufzuklären und sie richtig über die unsozialen und unnatürlichen Produktionsbedingungen zu informieren. Es herrschen nicht nur in Südspanien im Bezug auf Früchte und Gemüse schlechte Zustände; vielerorts auf der Welt ist es so. An uns Schweizer Landwirte werden strenge Anfor-

derungen gestellt und wir sind gezwungen, diese auch zu erfüllen. Dieser unkontrollierte Nahrungsmittelhandel, der nur den Grossverteilern zugute kommt, muss aufgeklärt werden. Es wäre hier sinnvoll, den Bauernverband aufzuklären, damit dann die gewählten Mitglieder des National- und Ständerates Stellung nehmen und in Bern reagieren könnten. Aus eigener Erfahrung muss ich Ihnen sagen, dass die Kunden unserer kleinen Bauernwirtschaft bezüglich der Herkunft der Nahrungsmittel sehr sensibel sind.

Noch nebenbei etwas anderes: Ich sehe viele Leute, die Wein trinken, der aus Südamerika kommt. Jetzt, da der Dollar so tief ist, kommt er für fünf Franken in die Schweiz und dann wird er von uns, leider von mir nicht, aber von anderen Leuten, für dreissig Franken in der Wirtschaft getrunken. Hier sollte man auch noch etwas ansetzen. Aus diesen verschiedenen Gründen ist die Mehrheit der SVP-Fraktion dafür, diese Motion anzunehmen.

Morel Françoise (*PS/SP, GL*). Le groupe socialiste partage les préoccupations des auteurs de l'initiative parlementaire Glauser/Mutter relatives à la production de denrées alimentaires dans des conditions inacceptables dans le sud de l'Espagne. La dureté des conditions sociales et de travail de la main-d'œuvre étrangère, parfois illégale et saisonnière, se rapproche de l'esclavage. La protection de l'environnement n'est pas du tout prise en considération: pinèdes détruites, plastique brûlé, produits alimentaires chargés de pesticide, etc. Les denrées sont produites quasi sans coûts sociaux et environnementaux et se retrouvent sur le marché à bas prix. La concurrence déloyale pour les producteurs respectant les critères de travail équitables et des méthodes de production durables est évidente. Nous avons nous, députés, à dénoncer encore ces scandales et à agir. Une exigence de certification EurepGAP a été mise en place et est appliquée par les grands distributeurs qui ont la volonté de sélectionner leurs fournisseurs étrangers. Les deux grands distributeurs actifs dans notre pays la pratiquent, mais une intervention législative fédérale contraignante est nécessaire pour que l'ensemble des commerçants l'applique et que la sécurité alimentaire du consommateur, le respect de l'environnement, l'équité vis-à-vis des salariés soient respectés.

Le groupe socialiste soutient à l'unanimité cette initiative parlementaire traitée sous la forme de motion. Alors que la réponse du Conseil d'Etat rejoint totalement les soucis des auteurs, relevant que les mesures proposées relèvent du droit fédéral, de la Constitution fédérale, le groupe socialiste s'étonne de la proposition de rejet de cette motion assortie de la proposition que lui, Conseil d'Etat, agisse par le biais de la Conférence des Directeurs cantonaux de l'agriculture. Vu les interventions des cantons du Jura, Berne, Vaud, Valais, l'initiative cantonale de Neuchâtel, dont les contenus rejoignent totalement celui de nos collègues Fritz Glauser et Christa Mutter, il aurait été souhaitable, pour accélérer la procédure, que le Conseil d'Etat donne une suite directe à cette initiative, ce qui aurait permis au Grand Conseil de donner aujourd'hui déjà son aval pour une intervention auprès de l'Assemblée fédérale. Le groupe socialiste soutient la transmission

de cette motion à l'Assemblée fédérale. En relevant encore que son contenu est parfaitement coordonné à l'initiative parlementaire du canton de Neuchâtel et des autres interventions des cantons précités. Ceci étant, il demande qu'elle soit traitée dans les plus brefs délais. Je vous remercie de soutenir cette motion.

Losey Michel (UDC/SVP, BR). Cette initiative parlementaire soulève un problème de fond. Ce problème de fond est d'une part la sécurité alimentaire des consommateurs, d'autre part, les conditions relayées au niveau de l'agriculture par rapport à leur norme d'application. En effet, la Suisse établit et applique actuellement des règles très claires et strictes que ce soit en matière de protection des sols, de protection de l'air et de protection de l'eau. Ces mêmes règles sont très strictes concernant la protection des travailleurs. Les accords internationaux que la Suisse négocie actuellement, que ce soit au niveau de l'OMC, au niveau des bilatérales ou même lors de la dernière demande que le Conseil fédéral a faite pour une intégration de la Suisse à l'Union européenne d'ici 2012, ces négociations politico-économiques mettent en péril les acquis au niveau de la consommation. Le «cassis de Dijon», cela a été relevé par mon collègue Fritz Glauser, permet vraiment l'ouverture dangereuse d'une brèche dans la sécurité alimentaire par rapport aux conditions de production actuelles et il est très dangereux de laisser aller ces négociations internationales sans avoir un respect des normes, que nous avons actuellement en Suisse et pour avoir ce respect des normes il faut des authenticités de production de la part des pays qui exportent dans notre région. Cette initiative parlementaire permet de mettre le doigt sur cette problématique-là.

Ma collègue socialiste l'a dit tout à l'heure, différents cantons ont déjà été saisis de la même problématique, différents cantons romands ont déjà donné leur accord et je trouverais regrettable que le canton de Fribourg, canton agricole par excellence, n'en fasse pas de même. Il est clair que le Conseil d'Etat et M. Corminbœuf, par ses compétences et ses connaissances au plan fédéral, va travailler dans ce sens-là. Mais nous disposons en plus ici d'un outil politique important, cet outil c'est cette initiative parlementaire. Utilisons cet outil parlementaire pour relayer au niveau d'un plénum fédéral nos revendications que partage le Conseil d'Etat, pour renforcer ces revendications politiques et permettre à la Suisse de défendre et de maintenir ses acquis. C'est pour cette raison que je vous recommande, chers collègues, de soutenir cette initiative transformée en motion, pour que le pouvoir et le levier politique soit encore plus fort dans ces négociations qui seront très dures.

Bachmann Albert (PLR/FDP, BR). Je ne veux pas revenir sur le fond mais effectivement sur la forme et poser une question très clairement au Commissaire du Gouvernement: est-ce que l'un empêche l'autre? M. le Commissaire du Gouvernement, j'ai entièrement confiance et je sais que vous irez tout-à-fait dans le sens des motionnaires pour défendre effectivement cette problématique à la Conférence des Directeurs cantonaux. Est-ce que cela empêche qu'en parallèle il

y ait une initiative cantonale? Personnellement je dis non et cela m'étonne un peu que mes collègues, notamment mon collègue Butty et ses collègues démocrates-chrétiens, ne soient pas prêts à soutenir cette initiative cantonale parce que sur le fond on est tous d'accord. Alors ce n'est plus qu'une question de forme, est-ce que l'un empêche l'autre? Personnellement je pense que non et ça ne fait qu'appuyer le Commissaire du Gouvernement lors des débats devant la Conférence des Directeurs cantonaux de l'agriculture. Je vous invite donc aussi à soutenir cette motion.

Le Président. Je rappelle que dans sa réponse le Conseil d'Etat propose le rejet de cette motion.

Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je crois que sur le fond tous les intervenants l'ont dit, tout le monde est d'accord sur le constat. Nous avons dans ce pays, avec les exigences posées aux agriculteurs, une production agricole de qualité. Ce qui a peut-être été simplement effleuré et que j'aimerais souligner encore ici, c'est que cette production agricole de qualité est une des conditions pour la santé du pays et que, en important des produits cultivés n'importe comment, comme cela a été dit, on met peut-être aussi en péril la santé du pays. Ce n'est pas cela qui est en jeu et je commencerai par la réponse à la dernière question de M. le Député Bachmann. C'est évident que l'un n'empêche pas l'autre, mais j'ai déjà eu l'occasion d'aborder cette question lors d'une réunion d'information organisée notamment par l'Office fédéral de l'agriculture avec tous les grands distributeurs et les transformateurs de ce pays sur le problème du «cassis de Dijon» et sur les «Freihandelsabkommen» avec l'Union européenne. La plus grande crainte exprimée aussi bien par les transformateurs que par les producteurs et les distributeurs est qu'on voie arriver sur nos étals des produits qui soient de mauvaise qualité et produits n'importe comment. C'était la plus grande crainte et là le représentant de l'Office fédéral de l'agriculture n'a pas pu nous rassurer au grand regret tant des producteurs, des transformateurs que des distributeurs.

On peut souhaiter que l'action commune de nombreux cantons amène peut-être les parlementaires fédéraux de ces cantons, qui eux ont les leviers en main, à déposer à leur tour, en utilisant leurs instruments propres, une motion ou une résolution qui irait dans ce sens-là. Ce qui a rendu le Conseil d'Etat un peu timide ... peut-être les anciens députés se souviennent que nous avons accepté pratiquement à l'unanimité une initiative parlementaire dans cette enceinte sur la traçabilité, c'était déjà un peu le même problème. Et qu'est-ce qui se passe, il faut le savoir, au niveau fédéral? On m'a fait comprendre... je n'aime mieux pas répéter ici les propos d'accueil auxquels j'ai eu droit avec mon secrétaire général quand nous sommes arrivés à la commission du Conseil des Etats chargée d'examiner notre initiative parlementaire. Ensuite, j'ai eu une écoute très polie. Puis ils ont refusé par 9 voix contre 0 et 2 abstentions (les deux Fribourgeois) la prise en compte de notre initiative parlementaire et l'affaire était réglée parce que si un des deux Conseils dit non, ces initiatives ne

vont même pas dans l'autre Chambre. Alors c'est peut-être un souci de réalisme trop poussé qui a conduit le Conseil d'Etat à dire: il vaut mieux intervenir par le biais de la Conférence des Directeurs de l'agriculture. Cela ne concerne pas, comme je le répète encore une fois le constat. Je crois que là on est tous d'accord.

J'ai l'impression qu'il y a un état d'esprit qui fait que, si les parlementaires fédéraux acceptaient des initiatives cantonales, on aurait encore une pléthore supplémentaire d'instruments à traiter et c'est un peu le sentiment que nous avons eu en allant défendre cette initiative parlementaire sur la Rückverfolgbarkeit comme on l'avait appelée à l'époque. C'est dans ce sens-là que le Conseil d'Etat fait peut-être preuve d'un peu trop de réalisme en vous demandant de rejeter cette motion, mais en étant entièrement d'accord sur les objectifs à atteindre puisque ce pays ne produit même plus le 60% de ce qu'il mange et que si on importait n'importe quoi pour compléter le manque on n'aurait en tout cas rien gagné ni au niveau financier, ni au niveau de la santé du pays. Mais le Conseil d'Etat par souci de réalisme vous demande de rejeter cette motion. Par contre il s'engage à faire toutes les démarches qu'il a indiquées dans sa réponse.

– Au vote, la prise en considération de cette initiative parlementaire transformée en motion est acceptée par 76 voix contre 17. Il y a 5 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aebly-Egger (SC, ACG/MLB), Andrey (GR, PDC/CVP), Bachmann (BR, PLR/FDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC/CVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard (SC, PDC/CVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Décaillet (FV, UDC/SVP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Fürst (LA, PS/SP), Ganiot (FV, PS/SP), Gavillet (GL, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Haenni (BR, PLR/FDP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johnner-Et. (LA, UDC/SVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Nusbaumer (FV, PS/SP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet E.(SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway J. (GR, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Wicht (SC, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP). *Total: 76.*

Ont voté non:

Buchmann (GL, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Collaud (BR, PDC/CVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Reyff (FV, PDC/CVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glardon (BR, PDC/CVP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Menoud (GR, PDC/CVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Romanens J. (GR,

PDC/CVP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP). *Total: 17.*

Se sont abstenus:

Jordan (GR, PDC/CVP), Schuway R. (GR, UDC/SVP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP). *Total: 5.*

Pétition

pour la construction d'une piscine couverte de 50 mètres au service de la population du Grand Fribourg¹

Rapporteur: **René Thomet** (PS/SP,SC)

Prise en considération

Le Rapporteur. Selon l'article 5 de la loi sur le droit de pétition, le rôle de la Commission permanente des pétitions est d'étudier et de formuler des propositions motivées au plus tard à la deuxième session ordinaire qui suit la réception de la pétition. La Commission n'est compétente pour classer et informer le pétitionnaire que lorsqu'il apparaît que la pétition est manifestement irrecevable ou mal fondée. Par contre, la décision sur la suite à donner appartient au Grand Conseil, comme l'a précisé le Président tout à l'heure.

Concernant la pétition pour la construction d'une piscine couverte de 50 mètres au service de la population de Fribourg, la Commission a estimé que cette pétition répondait aux critères de recevabilité et l'a donc analysée afin de vous formuler une proposition concernant la suite à lui donner. Une majorité de la Commission a estimé que l'objet de cette pétition ne relevait pas de la compétence du Grand Conseil. Elle a estimé que la construction d'une piscine ne relevait pas de l'Etat mais du domaine privé. Les pétitionnaires avaient aussi la possibilité de demander que des communes du canton coopèrent dans le but de leur proposer des équipements attractifs.

S'agissant de l'éventuel renvoi de la pétition au Conseil d'Etat, la majorité de la Commission est d'avis que cette démarche serait dénuée de sens, le gouvernement s'étant déjà publiquement exprimé en défaveur d'une participation étatique.

En conséquence, la Commission vous propose de ne pas donner suite à cette pétition. Cependant, conformément à l'article 21 al. 4 de la loi sur le Grand Conseil traitant du fonctionnement des commissions, si trois membres le demandent, une proposition de minorité peut être formulée. Cette condition étant remplie, je passe la parole au rapporteur de la minorité.

Raemy Hugo (PS/SP, LA). Une minorité de la Commission ne partage pas l'avis majoritaire qui vient d'être présenté. En effet, il ne s'agit pas pour le Grand Conseil de prendre position sur le contenu de cette pétition. Il n'existe pas de bases légales qui permettraient de le faire. Par contre, il s'agit de rester fidèle à l'esprit de la loi sur le droit de pétition.

¹ Rapport p. 244.